

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 05 juillet 2019

Membres en exercice : 34

Présents : 20

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 0

Votants: 20

Pour: 20

Contre: 0

Abstentions: 0

Date de la convocation: 27/06/2019

L'an deux mille dix-neuf et le cinq juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Présents : Jean ARCAS, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Bernard BOSCH, Francis BOUTES, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Marie PASSIEUX, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Luc SALLES, Philippe VIDAL

Représentés:

Présents non votants :

Excusés: Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Yvan CASSILI, Guillaume DALERY, Elisabeth DAUZAT, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Hedwige SOLA, Bernard VIDAL

Absents:

Objet: Convention de partenariat entre le Pays Haut Languedoc et Vignobles et le Département de l'Hérault en vue de mener une opération d'inventaire des patrimoines

Le territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles est riche de patrimoines, il bénéficie d'une qualité de cadre de vie qu'il convient de préserver. Le label Pays d'Art et d'Histoire, obtenu en 2016, offre un cadre d'actions en faveur de la connaissance et de la sauvegarde des patrimoines et permet de sensibiliser les populations à ces enjeux.

Véritable outil de développement local et de coopération entre les collectivités et acteurs locaux, l'inventaire du patrimoine constitue une action phare. La Région confie au Pays Haut Languedoc et Vignobles la conduite des opérations d'inventaire général sur son territoire labellisé Pays d'Art et d'Histoire.

L'opération d'inventaire sera menée sous la responsabilité scientifique du conservateur régional de l'Inventaire. Cette étude sera réalisée par un chercheur, missionné pour 3 ans.

La proposition de travail est donc la suivante :

- engager une étude thématique élargie sur le patrimoine hydraulique à l'échelle du Pays d'Art et d'Histoire, autour de certains cours d'eau, à savoir le Vernazobre, le Lirou, le Libron, le Gravezon, la Cesse et le Brian ;
- réaliser une enquête topographique de certaines communes du Pays d'Art et d'Histoire (engagement d'une démarche expérimentale sur Aigne).

Les actions projetées se déclinent en trois volets, recenser, étudier, faire connaître :

- inventaire du patrimoine,
- numérisation et mise aux normes des données recueillies,
- sensibilisation du public.

La présente convention a donc pour objet de :

- préciser les termes et le contexte du partenariat,
- fixer les obligations et modalités de participation de chacun des partenaires,
- fixer les modalités de mise en œuvre.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur la convention présentée et, le cas échéant, l'autoriser à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce partenariat.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré le Comité Syndical se prononce favorablement sur la conventions présentée et autorise le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en oeuvre de ce partenariat.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Fait à Cessenon-sur-Orb le 5 juillet 2019

Le Président,
Jean ARCAS

